

# La lettre de la CLI

la lettre de la Commission Locale d'Information du CNPE de Cattenom

Basse-Ham • Basse-Rentgen • Berg-sur-Moselle • Beyren-lès-Sierck • Boust • Breistroff-la-Grande • Cattenom • Distroff • Elzange • Entringe • Evrange • Fixem • Gavisser  
Hagen • Haute-Kontz • Hettange-Grande • Hunting • Illange • Inglise • Kanfen • Kerling-lès-Sierck • Koenigsmacker • Kuntzig • Malling • Manom • Mondorff • Oudrenne  
Puttelange-lès-Thionville • Rettel • Rodemack • Roussy-le-Village • Stuckange • Terville • Thionville • Valmestroff • Volmerange-lès-Mines • Yutz • Zoufftgen



© Guillaume Ramon

## Édito

Mardi 17 octobre, la CLI a assuré un rôle d'observateur lors de l'exercice de gestion de crise nucléaire sur le CNPE de Cattenom. Cette mise en situation a permis de tester le dispositif d'alerte et l'organisation de crise déployés par les pouvoirs publics et EDF afin d'assurer la protection de la population dans l'hypothèse d'un accident nucléaire. La centrale de Cattenom a simulé, à partir d'un scénario non connu des participants, un accident technique qui a nécessité la mise en œuvre des dispositions prévues par son Plan d'Urgence Interne, autour d'environ 70 équipiers d'astreinte. L'exercice a également permis de tester la coordination entre les différents acteurs français – Préfecture et services de l'État concernés, Autorité de Sûreté Nucléaire, Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire et EDF –, et les autorités allemandes et luxembourgeoises. La CLI a activement participé à la préparation de cette journée, qui s'inscrivait dans la continuité de l'exercice « 3 en 1 » joué en 2013 au niveau de la Grande Région transfrontalière, visant à travailler les modalités d'échanges et d'information en cas de crise avec l'Allemagne et le Luxembourg. Le 20 octobre, la CLI partageait son expérience avec le groupe de travail des CLI transfrontalières (Chooz, Fessenheim, Gravelines, Manche). Le retour à chaud est positif en termes d'implication. La CLI souhaite pouvoir participer au retour d'expérience « à froid », et espère, pour le prochain exercice, être sollicitée comme relais de l'information.

**Rachel Zirownik**

Vice-Présidente de la CLI  
Vice-Présidente du Département  
pour le canton de Yutz  
Déléguée aux Relations  
avec le Luxembourg  
et au Territoire de Thionville  
Maire de Mondorff

## À LA UNE ●●●

### Exercice nucléaire

# Le CNPE simule une crise

Les 17 et 18 octobre 2017, les pouvoirs publics et EDF ont organisé un exercice de sûreté nucléaire/sécurité civile au CNPE de Cattenom. Cet événement avait pour but de tester le dispositif d'alerte et l'organisation de crise déployés pour assurer la protection des populations en cas d'accident nucléaire.

Mardi 17 octobre 2017, peu avant 8 heures : les 70 personnes d'astreinte au CNPE de Cattenom venaient à leurs occupations habituelles. Soudain, les écrans de contrôle ont affiché une panne : l'alimentation électrique des quatre réacteurs nucléaires venait d'être perdue. Cet incident fictif était la première étape d'un scénario préparé depuis plusieurs mois par EDF et la Préfecture de la Moselle, et qui a duré toute la journée.

### ■ Mettre à l'épreuve le plan d'urgence interne

L'objectif : mettre à l'épreuve le plan d'urgence interne (PUI). Déclenché en cas d'événement important, le PUI, propre à chaque centrale et établi par l'exploitant, vise à ramener l'installation dans un état sûr, à limiter les conséquences de l'accident et à protéger notamment les personnes présentes sur le site, ainsi que les populations avoisinantes. Les équipes d'EDF en poste ce jour-là, qui ignoraient quand et comment se déroulait l'exercice, ont dû faire face à des accumulations de désagréments : perte d'alimentation électrique sur la tranche, rupture d'un tube sur le générateur de vapeur, dégradation de gaines sur le circuit primaire, etc.

Le risque : un dégagement de vapeurs radioactives. Concentrés dans une réplique de la salle des commandes, les employés d'astreinte ont cherché une solution pour faire baisser la pression du réacteur et éviter des émissions radioactives par la cheminée.

### ■ Tester les dispositifs de coopération

Cet exercice a permis de tester les dispositifs de coopération entre les autorités françaises, luxembourgeoises et allemandes, et la capacité de réponse des pouvoirs publics. À la Préfecture de la Moselle,



Exercice de crise au CNPE de Cattenom.

© CNPE de Cattenom

les autorités préfectorales et étrangères ainsi que les représentants de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN), de l'Éducation Nationale, de l'Agence Régionale de Santé et des autres services concernés (forces de l'ordre, protection des populations), sous pression simulée des médias, se sont interrogés sur la pertinence d'une mise à l'abri des populations se trouvant dans un rayon de 2 km autour du site à risque.

(suite en page 2)

(suite de la page 1)

Une décision difficile à prendre lorsque l'incertitude règne sur la mesure des rejets radioactifs potentiels : le scénario complexe a mis à l'épreuve les décideurs.

La mise à l'abri des populations a finalement été déclarée en début d'après-midi, avec distribution d'iode, interdiction de consommation de lait et légumes et mesures dans l'environnement. À 17 h 15, la situation était stabilisée. Le problème technique a été réglé en début de nuit.

### ■ Gérer la circulation et évacuer les populations

Le deuxième jour était consacré à l'évacuation, théorique, des populations de onze communes et de deux enclaves de Thionville. Différents leviers ont été actionnés : la priorisation de l'autoroute A31 ; l'évacuation des habitants, eu égard aux caractéristiques de chacun (scolaire, personne à mobilité réduite ou sans moyen de transport) ; leur recensement et leur acheminement vers des lieux d'accueil ; la gestion des travailleurs transfrontaliers.

### ■ Éprouver le plan particulier d'intervention

Cette deuxième journée a permis de prendre en compte la nouvelle doctrine d'évacuation sur 5 km à 360°. En France, le processus décisionnel en cas d'accident nucléaire repose sur la planification de mesures de protection : mise à l'abri « réflexe » sur un périmètre prédéterminé de 2 km et, désormais, évacuation « immédiate » sur un rayon pré-



Exercice de crise à la Préfecture de la Moselle.

déterminé de 5 km. Cet exercice a aussi été l'occasion d'éprouver le plan particulier d'intervention (PPI). Complémentaire au plan d'urgence interne, le PPI est élaboré par les autorités et vise à protéger les populations environnantes. Le rayon de son périmètre a été élargi à 20 km (au lieu de 10). C'est à l'intérieur de ce périmètre que s'établit l'essentiel des actions d'information, de préparation et de planification locales.

### ■ Aboutir à une vision partagée de la gestion de la crise et valoriser l'expérience acquise

Un retour d'expérience « à chaud » de l'exercice a été réalisé le 3 novembre dernier en

Préfecture. L'objectif : repérer les points positifs, afin de les capitaliser, et les points négatifs, en vue de les améliorer. La coopération des acteurs de la gestion de crise, l'approche réaliste des enjeux associés aux mesures de protection de la population, le grément des dispositifs de crise locaux et nationaux, ont été soulignés.

D'autres points sont à améliorer, tels que l'interprétation des mesures de radioactivité dans l'environnement et la synchronisation du déclenchement des mesures planifiées. Un retour d'expérience « à froid » aura lieu le 24 janvier 2018 à l'ASN.

## LIVRE BLANC V de l'ANCCLI

**NUCLÉAIRE ET TERRITOIRE**  
QUELS RÔLES DES CLI ?  
QUELLE IMPLICATION DE LA POPULATION  
DANS LA PLANIFICATION DE GESTION DE  
CRISE ET DE GESTION POST-ACCIDENTELLE ?

Janvier 2017

anccli  
LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE PARLONS EN

## Gestion des conséquences d'un accident nucléaire : les 14 recommandations de l'ANCCLI

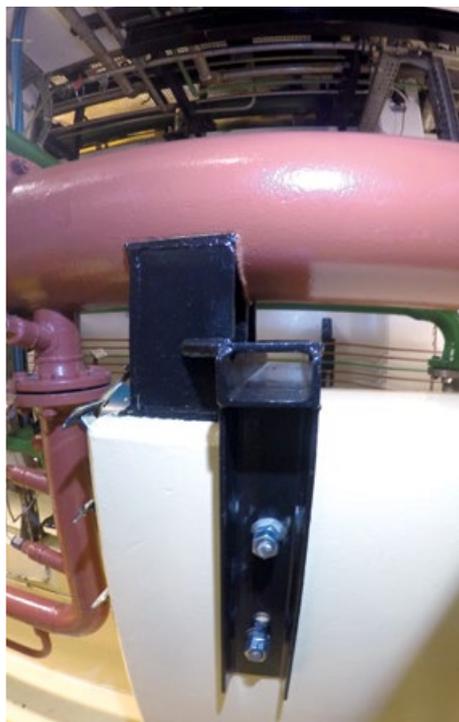
L'ANCCLI, Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information, s'est interrogée sur la manière dont les territoires peuvent se préparer à un accident nucléaire majeur et contribuer, passée la phase d'urgence, à la gestion dans la durée des conséquences (en phase post-accidentelle, ou phase de transition et phase long terme). Avec son Livre Blanc, disponible en ligne, l'ANCCLI entend apporter la contribution des CLI sur la préparation et la participation territoriale. Balayant l'ensemble des thématiques (zonage des territoires, gestion de la contamination, accompagnement et protection des populations, information et communication, outils et moyens nécessaires aux CLI), cet ouvrage débouche sur 14 recommandations, adressées à l'ensemble des acteurs concernés, au premier rang desquels les autorités nationales et les collectivités territoriales.

www.anccli.org

## Parc nucléaire

# Deux événements significatifs de niveau 2

Entre juin et octobre, EDF a déclaré à l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) deux événements significatifs « génériques » – car commun à plusieurs centrales – de niveau 2. Le risque sismique est à chaque fois à l'origine des anomalies constatées.



Des travaux sur les ancrages des matériels auxiliaires aux diesels ont été réalisés.

© CNPE de Cattenom

Dans le cadre de contrôles préventifs réalisés à Golfech (Tarn-et-Garonne), EDF a détecté des défauts sur les supports métalliques de certains matériels nécessaires au bon fonctionnement des alimentations électriques de secours. Les défauts concernaient notamment les fixations de ces supports : certaines chevilles se sont avérées sous-dimensionnées. En cas de séisme très violent, la tenue des structures concernées aurait pu ne pas être garantie, ce qui aurait pu affecter le fonctionnement des groupes électrogènes diesels de secours. Ces diesels de secours permettent, en cas de perte totale des alimentations électriques, de garantir le fonctionnement des fonctions de sûreté de la centrale, notamment les systèmes de refroidissement. Le 20 juin, après une vague de contrôles, EDF a déclaré à l'ASN un événement significatif de sûreté de niveau 2 pour l'ensemble du parc 1 300 MWe, que les défauts d'ancrage soient avérés ou non. Des travaux de renforcement ont été réalisés sur tous les sites.

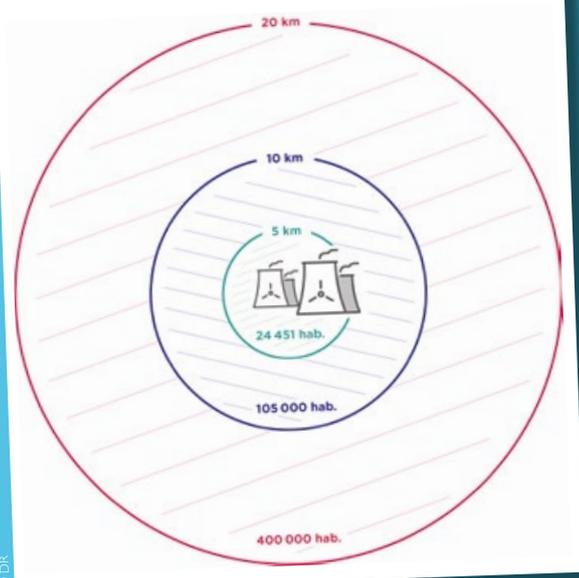
Au CNPE de Cattenom, ils se sont achevés le 11 juillet 2017 pour le premier diesel de chaque unité et le 28 juillet pour le second diesel.

### Risque de perte de la source froide

Déclaré le 9 octobre, le second événement significatif de sûreté de niveau 2 portait sur des failles dans l'approvisionnement en eau. Des contrôles ont révélé des épaisseurs de métal sur certains tronçons des tuyauteries des stations de pompage\* ne permettant pas de justifier leur tenue en cas de séisme. Conséquences potentielles : l'inondation des locaux par les tuyauteries du système incendie ou de filtration d'eau brute et risque de la perte d'eau froide en cas de séisme. Le renforcement ou le remplacement des tronçons de tuyauterie a été réalisé.

\* Les stations de pompage servent à la filtration et à l'approvisionnement en eau des centrales nucléaires en cas d'incendie.

## Population autour du CNPE (rayons de 5-10-20 km)



© DR

## LE CHIFFRE

# 24 451

Le 3 octobre 2016, le ministre de l'Intérieur a adressé aux Préfets une instruction présentant les évolutions de la doctrine nationale en matière d'accident nucléaire majeur, prenant en compte les retours d'expérience de la catastrophe de Fukushima.

Quatre mesures nouvelles de planification ont été adoptées, dont la préparation de l'évacuation immédiate des populations dans un périmètre prédéterminé de 5 km autour des centrales.

Pour le CNPE de Cattenom, cette mesure concerne 24 451 habitants (recensement Insee 2013) et 12 communes : Basse-Ham, Boust, Breistroff-la-Grande, Cattenom, Fixem, Gavisse, Hettange-Grande, Kœnigsmacker, Manom, Rodemack, Roussy-le-Village et Thionville (enclaves de Garche et de Kœking). Au-delà des 5 km, les Préfets doivent tenir compte des mesures de protection à prendre.

Il a également été décidé d'étendre le rayon des périmètres des plans particuliers d'intervention (PPI) de 10 à 20 km autour des centrales nucléaires. Les populations nouvellement concernées devront prochainement retirer leurs comprimés d'iode stable, comme l'ont fait celles présentes dans le rayon de 10 km.

## Campagne d'arrêts

# Retour sur 2017 et perspectives 2018

En 2017, la centrale de Cattenom a poursuivi ses opérations de maintenance et préparé la troisième visite décennale de l'unité n° 2 de 2018, étape clé du projet industriel de la centrale, appelé également Grand Carénage.

En 2017, et comme chaque année, des unités de production du CNPE de Cattenom ont été arrêtées pour effectuer des visites. Une partie du combustible des unités n° 2 et n° 4 a ainsi été remplacée, et des opérations de maintenance et de modification réalisées en parallèle : nettoyage des générateurs de vapeur, épreuves hydrauliques des circuits de réfrigération, etc. Environ 1 800 intervenants sont venus renforcer les équipes d'EDF pour l'arrêt de la tranche n° 2 (du 18 février au 17 mai 2017) et près de 1 000 pour l'arrêt de la tranche n° 4 (du 5 août au 20 septembre 2017). À ces opérations programmées s'est ajouté le remplacement d'un des trois pôles du transformateur principal de l'unité n° 1 (du 19 mai au 6 juillet 2017) et le rehaussement du niveau de sûreté du site.

### 2018, année capitale

L'année 2018 sera capitale pour le CNPE de Cattenom, avec la troisième visite décennale de la tranche n° 2. Au programme : le remplacement d'un tiers du combustible, de nombreuses interventions de contrôle et de maintenance et



© CNPE de Cattenom

environ 200 modifications sur les installations, dont le remplacement des pôles du transformateur principal, l'augmentation des marges de sûreté pour faire face aux périodes de « grand chaud » ou encore le renforcement des protections « séisme ». Ces opérations, qui s'inscrivent dans le cadre du projet industriel de la centrale, visent à préparer une possible prolongation de la durée d'exploitation au-delà de 40 ans et à intégrer les dispositions décidées par l'Autorité de Sûreté Nucléaire après Fukushima. Deux arrêts pour simple rechargement (unités de production n° 1 et 3) auront également lieu en 2018.

## Individus interceptés au CNPE de Cattenom EDF condamne cette action

Le jeudi 12 octobre 2017, à 5 h 37, des individus se sont introduits par effraction sur le site de la centrale de Cattenom. L'intrusion a été détectée par les équipes de sécurité du site. À 5 h 45, le Peloton Spécialisé de Protection de la Gendarmerie (PSPG) a intercepté les intrus, qui sont toujours restés à l'extérieur des bâtiments et hors zone nucléaire. Cette intrusion n'a eu aucun impact sur la sûreté des installations. Il s'agit d'une infraction au regard du Code de la défense, qui a donné lieu au dépôt d'une plainte. EDF condamne avec vigueur les actions violentes d'un mouvement multipliant les illégalités.

## Les membres de la CLI

■ **Patrick Weiten**, Président de la CLI, Président du Département de la Moselle, Conseiller Départemental du canton de Yutz ■ **Jean-Marie Mizzon**, Sénateur de la Moselle, Conseiller Communautaire CAPFT ■ **Dr Khalifé Khalifé**, Conseiller Régional ■ **Rachel Zirovnik**, Vice-Présidente de la CLI, Vice-Présidente du Département de la Moselle - canton de Yutz ■ **Isabelle Rauch**, Députée de la Moselle «Thionville Est», Conseillère Départementale du canton de Metzervisse ■ **Pierre Zenner**, Conseiller Départemental du canton de Metzervisse ■ **Pauline Lapointe-Zordan**, Vice-Présidente du Département de la Moselle - canton de Thionville ■ **Olivier Rech**, Conseiller Départemental du canton de Thionville ■ **Katia Muller**, Conseillère Départementale du canton de Bouzonville ■ **Laurent Steichen**, Vice-Président du Département de la Moselle - canton de Bouzonville ■ **Katia Genet-Maincion**, Vice-Présidente de la CC Cattenom et Environs (CCCE), Maire de Berg-sur-Moselle ■ **Denis Baur**, Vice-Président de la CCCE, Maire de Kanfen ■ **Justin Conradt**, Conseiller Communautaire de la CCCE, Maire de Breistroff-la-Grande ■ **Guy Kremer**, Représentant de la CCCE, Maire de Boust ■ **Jean Wagner**, Représentant de la CCCE, Maire de Gavisse ■ **Marie-Marthe Dutta-Gupta**, Représentante de la CCCE, Maire de Fixem ■ **Gérard Guerdier**, Vice-Président de la CCCE, Maire de Rodemack ■ **Henri Boguet**, Vice-Président de la CAPFT, Maire de Fontoy ■ **Marc Ferrero**, Assesseur de la CAPFT, Maire d'Havange ■ **Patrick Becker**, Vice-Président de la CAPFT, Maire de Kuntzig ■ **Jean Klop**, Vice-Président de la CAPFT, Maire de Manom ■ **Jean Kieffer**, Représentant de la CC de l'Arc Mosellan, Maire de Kédange-sur-Canner ■ **Jean-Luc Niedercorn**, Représentant de la CC Bouzonvillois - Trois-Frontières, Maire de Kirschnaumen ■ **Bernard Zenner**, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire de Cattenom ■ **Jean Oury**, Institut Européen d'Écologie ■ **Dr Bernard Py**, Association pour la Sauvegarde de la Vallée de la Moselle ■ **Marc Tabouret**, Confédération de la Consommation, du Logement et du Cadre de vie ■ **Marcel Philippon**, Fédération de la Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ■ **Léon Hoff**, CGC ■ **Patrick Mangenot**, CFDT ■ **Jean-Luc Hagen**, CGT ■ Un représentant CFTC ■ **Marc Houver**, DGS du Département de la Moselle ■ **Colonel Vallier**, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Moselle ■ **Anne Ribayrol-Flesch**, CESER ■ **Serge Febvre**, Vice-Président Commerce à la CCI Moselle ■ **Marie-Laurence Herfeld**, Représentante de la profession agricole, désignée par la Chambre d'Agriculture de la Moselle ■ **Dr Jean-Paul Merlin**, Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins ■ **Thierry Bonnet**, Sous-Préfet de Thionville ■ **Sylvain Geny**, Directeur du SIDPC ■ **Michel Mulic**, Délégué territorial de l'ARS pour la Moselle ■ **Thierry Rosso**, Directeur du CNPE de Cattenom ■ **Jean-Cyr Darby**, Directeur de la Communication du CNPE de Cattenom ■ **Emmanuelle Gay**, Déléguée territoriale de l'ASN Strasbourg ■ **Pierre Bois**, Chef de la division de Strasbourg de l'ASN ■ **Wolfram Leibe**, Maire de la Ville de Trèves ■ **Günther Schartz**, Landrat du Landkreis Trier-Saarburg ■ **Daniela Schlegel-Friedrich**, Landrätin du Landkreis Merzig-Wadern ■ **Thomas Seilner**, Ministère de l'Environnement et de la Protection des consommateurs du Land de Sarre ■ **Luc Feller**, Haut-Commissaire à la Protection Nationale du Grand-Duché de Luxembourg ■ **Dan Biancalana**, SYVICOL, Échevin de Dudelange ■ **Véronique Biordi**, Bourgmestre d'Aubange ■ **Stéphane Cools**, Ministère de l'Environnement de la Wallonie ■ **Didier Ossemond**, Président de GIM'Est ■ **Roger Spautz**, Greenpeace Luxembourg.

**La lettre de la CLI dans les mairies et EPCI.** La Lettre de la CLI du CNPE de Cattenom est désormais uniquement disponible dans les mairies et EPCI du PPI. Vous pouvez consulter ou télécharger tous les numéros, accessibles également en allemand, sur le site du Département de la Moselle. [www.moselle.fr/cli](http://www.moselle.fr/cli)

